



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau des collectivités locales  
A.P. 82 - PREF - 2015 - 05 - 067

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE BRUNIQUEL

### Modification des statuts

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-20 ;

VU le décret du 14 mars 2013 portant nomination de M. Jean-Louis GERAUD, préfet de Tarn-et-Garonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°61-98 du 1<sup>er</sup> février 1961 portant création du syndicat des eaux de la région de Bruniquel ;

VU la délibération du comité syndical du 21 novembre 2014 décidant de mettre à jour les statuts du syndicat ;

VU la délibération favorable du conseil communautaire de la communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron du 18 décembre 2014 ;

VU la délibération favorable du conseil municipal de la commune de Puygaillard de Quercy du 22 mai 2015 ;

VU les statuts modifiés annexés au présent arrêté ;

### ARRETE

**Article 1er** : les statuts du syndicat des eaux de la région de Bruniquel sont modifiés et remplacés par les nouveaux statuts annexés au présent arrêté.

**Article 2** : le président syndicat des eaux de la région de Bruniquel est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux autorités des collectivités adhérentes et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 29 MAI 2015

Le préfet,

Jean-Louis GERAUD